

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS590

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

à l'amendement n° AS|433 de M. Pilato

ARTICLE 14

Après le mot :

« santé »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision (le dossier médical partagé est une composante de l'espace numérique de santé).